Appel à projets 2019

Destinés aux Associations de lutte contre le VIH/SIDA en France métropolitaine & Départements et Collectivités d'Outre-mer

Date de clôture : 23/03/2020

ViiV Healthcare S.A.S. (ci-après ViiV Healthcare) a mis en place depuis trois ans, une initiative intitulée ***''Positive Action Community Grants de ViiV France''*** afin de proposer des soutiens qui permettrons aux **associations françaises de lutte contre le VIH/SIDA** d'apporter une réponse au contexte actuel de **l'épidémie d'infection à VIH en France**.

La stratégie internationale à l'horizon 2020 fixe des objectifs ambitieux qui mettent particulièrement l'accent sur les populations et les lieux qui en ont le plus besoin. Ces engagements comprennent la réalisation des objectifs 90-90-90 de l'ONUSIDA afin que 90% des personnes séropositives connaissent leur statut sérologique ; 90% des personnes connaissant leur séropositivité reçoivent des traitements antirétroviraux ; 90% des personnes sous traitements antirétroviraux aient une charge virale indétectable.

Une analyse mondiale des cascades de traitement du VIH (la proportion de personnes diagnostiquées, engagées dans les filières de soins, sous traitement et ayant une charge virale indétectable) montre que certains des pays les plus riches n'ont toujours pas atteints l'objectif 90-90-90 de l'ONUSIDA[1] .

ViiV Healthcare souhaite continuer à soutenir les initiatives qui ont lieu en France afin qu'à l'échelle de notre pays nous soyons à même de tenir ces engagements.

Cet appel à projets, doté d'un fonds de 100 000 euros, sera exclusivement orienté sur l'amélioration du dépistage du VIH en France.

En France, l'infection à VIH est caractérisée par le maintien d'une « épidémie cachée », c'est-à-dire d'un nombre de personnes qui ignorent leur séropositivité. Ces infections à VIH non diagnostiquées concernent principalement les populations clés au sein de la population générale et contribuent de manière significative à la transmission du VIH.

La Haute Autorité de Santé[2] a émis en mars 2017 de nouvelles recommandations au regard des nouvelles données épidémiologiques.

La priorité doit être accordée au dépistage de l'infection au VIH au sein des populations clés. Il convient ainsi de renforcer la fréquence du dépistage dans ces populations :

- Tous les 3 mois chez les HSH ;
- Tous les ans chez les UDI ;
- Tous les ans chez les personnes originaires de zones de forte prévalence de l'infection à VIH, notamment d'Afrique subsaharienne et des Caraïbes.

Cette proposition de dépistage doit être principalement orientée en fonction de l'incidence de l'infection au VIH et de la prévalence de l'infection non diagnostiquée plus élevées dans

[1] Synthèse du rapport ONUSIDA 2017 http://www.unaids.org/fr/resources/documents/2017/20170720_Global_AIDS_update_2017

[2] « Réévaluation de la stratégie de dépistage de l'infection à Vih en France » Mars 2017 http://www.has-sante.fr

certaines régions (Ile De France, PACA, Guyane, Guadeloupe, Martinique), ainsi que chez les hommes, qui ont un moindre recours au système de soins que les femmes.

1. Objectifs des activités soutenues dans le cadre de cet appel à projets :

Les projets soumis doivent s'inscrire dans ces éléments de contexte et apporter une réponse pertinente, fondée sur des données factuelles et permettant de mesurer l'impact de l'intervention.

Le soutien demandé devra porter sur un ou plusieurs des objectifs suivants :

- Améliorer le dépistage précoce de l'infection au VIH en réduisant le délai entre contamination et diagnostic.
- Faciliter l'articulation entre diagnostic et prise en charge pour diminuer le nombre de personnes diagnostiquées et non prises en charge
- Proposer des stratégies pour améliorer le dépistage de l'infection au VIH auprès des populations à risque.
- Proposer des stratégies pour développer un dépistage ciblé et régulier pour certaines populations ou dans certaines circonstances
- Réduire les inégalités de dépistage entre les différents groupes et les différentes régions afin de permettre la mise sous traitement de toutes les personnes vivant avec le VIH (PVVIH).

2. Orientations générales :

Zone géographique/population
Tous les projets soumis, quelle que soit leur situation géographique sur le territoire français seront revus. Toutefois, la priorité sera donnée à des projets se déroulant auprès de populations vulnérabilisées et dans des régions françaises plus impactées par l'épidémie.

Tous les projets seront examinés mais ils devront clairement démontrer qu'ils répondent à un besoin identifié et non couvert pas d'autres dispositifs existants.

Montant et durée du soutien
Le soutien maximal par projet est compris entre 4000 et 40 000 euros sur une durée de 2 ans maximum.
Ce montant ne peut représenter plus de 25 % des revenus de l'Association.
Les demandes de subvention supérieures à ce montant ne seront pas prises en compte.

Budget
Lors du dépôt de votre candidature, un budget détaillé vous sera demandé. Celui-ci doit mentionner les activités ainsi que les lignes budgétaires afférentes. Les frais de structure sont acceptés à hauteur de 10 %.

Coordinateur des projets
Cet appel à projet est exclusivement réservé aux associations communautaires de lutte contre le VIH.

En conséquence, ne seront pas retenus :
- Les projets mis en œuvre à l'initiative d'un établissement ou service de santé, de centres gratuits d'information, de dépistage ou de diagnostic des infections sexuellement transmissibles (CeGIDD).

- Les réseaux spécifiques ville – hôpital pour le VIH ayant dans leur mission l'intervention, la formation, la coordination de professionnels de santé.
- Les projets coordonnés par des professionnels de santé en activité dans le domaine du VIH.
- Les projets dont les membres du Bureau de l'association sont des professionnels de santé en activité.
- Les projets émanant d'Organismes publics, associations politiques ou confessionnelles.
- Et plus généralement, les projets présentés par toutes structures associatives dont les statuts ne permettraient pas un soutien de l'industrie pharmaceutique pour des raisons de conflit d'intérêt.

Modalités de soumission et critères d'instruction

Merci de lire attentivement le document d'appel à projets et de vérifier que votre candidature reflète clairement les orientations générales.

Le formulaire à compléter vous permettra de décrire dans ses grandes lignes une problématique à laquelle votre association veut répondre, et vos capacités à y répondre. Ce document devra être complété d'un projet détaillant chaque partie énumérée dans le formulaire.

Les projets doivent pouvoir démontrer leur impact sur la période de soutien. Ils doivent comprendre des indicateurs à la mise en place du projet et les indicateurs de mesure d'impacts attendus à la fin du projet. Vous devrez décrire les moyens mis en œuvre pour les mesurer (ressources humaines et moyens matériels)

Les dossiers seront évalués par un Conseil Scientifique indépendant de ViiV Healthcare qui prendra en compte l'adhésion et la pertinence des thèmes sélectionnées dans cet appel à projet.

Les lauréats de l'appel à projets seront annoncés en juin 2020.
Les candidats dont les projets n'ont pas été retenus seront informés par mail avant l'annonce des résultats.

Chaque projet que nous soutiendrons est un partenariat et nous espérons si vous êtes retenus, vous apporter un soutien pour la réussite de votre projet.

Calendrier de l'Appel à projets

Date limite de réception des dossiers : 23 mars 2020
Evaluation des dossiers par le comité scientifique : mai 2020
Réponse de ViiV Healthcare : juin 2020

Constitution du dossier de soumission

Les dossiers comprendront :

1- La lettre de déclaration sur du papier entête de l'association signée par le responsable de l'organisation et mentionnant le montant demandé
2- Le formulaire résumé du projet
3- Le projet détaillé
4- Le budget prévisionnel du projet (fichier Excel en annexe)

Les Pièces jointes

- Une liste des membres du bureau de l'Association et leurs coordonnées
- Les Statuts de l'association datés et signés et un extrait de la publication au Journal Officiel
- Un exemplaire des deux derniers rapports d'activités et financiers validés.

Déclarations, Références et Validation

Merci de compléter le modèle de lettre de déclaration en donnant des informations détaillées sur votre association. Celle-ci devra être jointe à votre candidature comme indiqué ci-dessus.

Il devra être imprimé sur un papier à en-tête officiel et signé par un représentant légal de votre association. Si votre projet est un partenariat, nous demandons une lettre de déclaration de chacune des organisations partenaires.

Tout dossier incomplet ne pourra être enregistré et soumis à notre Comité scientifique.

Tous les dossiers réceptionnés recevront un accusé de réception par mail. Si vous ne recevez pas ce courrier 2 semaines après envoi de votre dossier, merci de nous prévenir aux coordonnées ci-dessous.

Envoi des dossiers

Les dossiers (comprenant les pièces jointes mentionnées ci-dessus) sont à adresser à l'adresse e-mail suivante : sophie.x.boutin@viivhealthcare.com

Objet du mail : Appel à projets ViiV Healthcare France 2019 « Nom de votre Association ».

Pour toute information complémentaire à l'élaboration de votre projet, vous pouvez contacter Sophie BOUTIN, Lead Patient Advocacy France, par mail à l'adresse ci-dessus.

Lettre de déclaration
Merci d'imprimer ce texte sur le papier à en-tête officiel de votre organisation et le soumettre signé et daté avec le formulaire de candidature et votre projet.

<Date>

VIIV HEALTHCARE
Sophie BOUTIN
23, rue François Jacob
92500 RUEIL MALMAISON
France

Madame, Monsieur,

Déclaration officielle par les candidats à l'Appel à projets ViiV Healthcare 2019
Je déclare par la présente au nom de *<nom de l'organisation>* que :
- *<nom de l'organisation>* est enregistrée comme personne morale en France
- nous n'avons reçu aucun financement d'aucune autre source pour mener à bien les activités décrites dans notre proposition.
Nous sollicitons dans le cadre de cet appel à projet, un montant de <xx xxx> euros pour la réalisation de ces activités.

- *<nom de l'organisation>* n'est pas en état de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, n'a pas conclu d'arrangement avec ses créanciers, n'a pas suspendu ses activités professionnelles, n'a pas fait l'objet de poursuites dans ce domaine et n'est pas dans une situation difficile similaire en raison d'une législation ou d'une réglementation nationale ou internationale.

- *<nom de l'organisation>* et ses cadres n'ont pas fait l'objet d'un quelconque jugement ayant force de loi pour fraude, corruption ou autre activité illégale préjudiciable aux intérêts financiers et à la réputation de ViiV Healthcare

- nous n'avons pas été déclarés comme en défaut grave d'exécution de nos obligations contractuelles

Salutations distinguées
<Signature du représentant légal>
<Nom>
<Poste>

FORMULAIRE DE RÉPONSE À L'APPEL À PROJETS A JOINDRE A VOTRE PROJET

Titre du projet :

Porteur de projet :

Email :

Téléphone :

Lieu(x) de réalisation du projet :

Durée du projet (en mois) :

Nom du coordinateur : Tél :

- **Nom de l'Organisme :**
- Adresse complète :
- Téléphone et adresse mail de l'organisme :
- Statut juridique de l'organisme :
- Date de fondation de l'organisme :
- Nom de la personne contact sur le projet :
- Coordonnées mail /tel :

Principaux financeurs année 2017-2018 :

Budget annuel 2017 :

Budget annuel 2018 :

S'il y a lieu, membres du Consortium et partenaires de ce projet :

Annexes à joindre au formulaire de réponse :

- La lettre de déclaration signée par le responsable de l'organisation
- Le projet (15-20 pages maximum)

Les Pièces jointes

- Les Statuts de l'association datés et signés et la publication
- Une liste des membres du bureau de votre Association et leurs coordonnées
- Un justificatif de l'enregistrement de votre association (publication au Journal Officiel)
- Un exemplaire des deux derniers rapports d'activités et financiers validés.

.

Projet

(15 – 20 pages)

Le projet devra obligatoirement comporter une synthèse et reprendre en détail tous les éléments suivants :

Description du projet

Présentation du contexte et justification du projet

Contexte

Indiquer ici les éléments de contexte (contraintes et besoins spécifiques, épidémiologie, population…) justifiant l'action proposée.

Synthèse du projet (150 mots)

- La synthèse du projet devra reprendre le plan ci-dessous (numérotés 1 à 8)
- Tous les points suivants seront à détailler dans le projet soumis.
- Le projet devra comporter entre 15 et 20 pages.

1. Objectif général

Décrire ici l'objectif général auquel le projet va contribuer.

2. Bénéficiaires

3. Bénéficiaires directs

Identifier les personnes et groupes de personnes qui bénéficieront directement des activités du projet (indiquer leur nature et leur nombre).

4. Bénéficiaires indirects

Identifier les personnes et groupes de personnes qui n'ont pas de lien direct avec l'intervention, mais qui bénéficieront indirectement du projet (indiquer leur nature et estimer leur nombre si possible).

5. Pourquoi ce projet est-il nécessaire et à quelle problématique est-il censé répondre :

6. Comment ce projet répond-il aux objectifs définis dans l'appel à projets (§2) :

7. Résultats et activités

8. Résultats attendus :

-

Activités prévues (à décliner si possible par résultats) et lignes budgétaires

Titre de l'activité	Détails de l'intervention	Budget estimatif

Budget demandé dans le cadre de cet appel à projets :

Durée :

Financements autres partenaires :

Suivi et évaluation :

Détailler la liste des Indicateurs de suivi mis en place et les moyens mis en œuvre pour en assurer le suivi :

Outils d'évaluation :

Ressources humaines pour assurer le suivi de ce projet :

Pilotage et coordination

Décrire le pilotage du projet et les modalités de coordination entre les partenaires.